RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABACA SUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : 29 Chemin de Bigau
13 210 SAINT REMY DE PROVENCE
SIRET 482 956 802 00029 RCS TARASCON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31/12/2024

Le 31 décembre 2024 à 14h00,

L'associé s'est réuni au siège social, en assemblée générale.

Monsieur Laurent LASSUS préside la réunion en qualité de Liquidateur.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- Le rapport du liquidateur ;
- Le compte de liquidation ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que tous les documents prescrits par l'article 40 du décret 78-704 du 03 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat
- Constatation de la clôture de liquidation
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Puis le gérant donne lecture du rapport du liquidateur et ouvre la discussion.
Personne ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE **RESOLUTION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de -382.69 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME **RESOLUTION - SOLDE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de -382.69 euros, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME **RESOLUTION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION**

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société ABACA SUD dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME **RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur.

Le liquidateur
Monsieur LASSUS Laurent

